Introduction à la PSYCHO-ONCOLOGIE - Module 2 : « La communication en oncologie »

Ce programme vise à :

– Se sensibiliser à la nécessité d'une prise en charge tant technique que psychologique du patient atteint de cancer en vue de développer une prise en charge globale

– Obtenir des repères pour mieux communiquer avec le patient atteint de cancer ou ses proches, quelle que soit la phase de la maladie

– Etre capable d'évaluer l'impact de la communication sur l'adaptation du patient et de son entourage

– Mieux évaluer son attitude soignante et sa communication pour prévenir l'épuisement professionnel

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

– Médecins

– Paramédicaux

> Aide-soignant

> Auxiliaire de puériculture

> Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)

> Masseur-kinésithérapeute

> Puéricultrice Diplômée d'Etat

> Infirmiers

* Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

* Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)

* Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Psychologue – Sophrologue.

Introduction à la PSYCHO-ONCOLOGIE - Module 2 : « La communication en oncologie »

Enseignante à la faculté libre et Faculté de Médecine (DU psycho-oncologie et DU soins palliatifs) – Expérience en psycho-oncologie, psychologie médicale et hémodialyse.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthodes pédagogiques : Actives et affirmatives.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Les enjeux de la relation soignant-soigné.

> L'annonce de la mauvaise nouvelle :

– Enjeux, problématique, protocole

– Droits du patient, décision partagée, consultation d'annonce

> L'éthique en cancérologie.

> Mieux comprendre son fonctionnement propre pour mieux communiquer :

– Mécanismes de défense des soignants et épuisement professionnel

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.